

LA MONTAGNE

CREUSE

SAMEDI 2 AVRIL 2016

COM-COM BOURGANEUF-ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE

Forêt et subventions au menu du Conseil

Le dernier Conseil communautaire, qui s'est déroulé à Bosmoreau-les-Mines, a été lancé sur une présentation de l'historique du dispositif d'aides dans les domaines de l'habitat jusqu'à présent conduit par la Com-com. Elle a été suivie par celle des changements en train de s'opérer sur le sujet autour d'une nouvelle organisation départementale.

Sur les dossiers soumis aux votes, les élus ont adopté le règlement cadre pour l'instruction des demandes de subventions relatives aux événements se déroulant sur le territoire intercommunal, ce afin d'apporter une meilleure lisibilité des décisions d'attribution. Le document précise dans un premier temps, des critères d'éligibilité, dans un second détermine le ni-



FORÊT. Elle est définie par la Com-com comme patrimoine forestier d'avenir.

veau d'accompagnement financier de la Com-com, et enfin liste les pièces justificatives à fournir par l'association demandeuse.

À propos des biens forestiers de la Com-com, le conseil a validé l'acquisition de terrains et son plan de financement. Afin de procéder à un regrou-

pement parcellaire autour de la forêt intercommunale d'Arpeix sur la commune de Royère-de-Vassivière, deux terrains vont être acquis. L'un de 0,78 hectare pour 4.156 € et l'autre de 0,85 hectare pour 650 €. Préalablement, les propriétaires des parcelles attenantes aux biens inter-

communaux avaient été contactés. Par rapport à un montant global d'acquisition s'élevant, avec les frais notariés à 5.383 €, la Région devrait apporter un appui financier à hauteur de 25 % sur la partie qualifiée de forêt de production ou à boiser (1.217 €), et 100 % sur celle représentée par des zones humides (516 €).

Au vu des vicissitudes de la CDCI, le président Régis Rigaud a de nouveau fait part de son engagement à défendre la position de la Com-com Bourganeuf-Royère et de ses communes membres, à savoir un rapprochement avec la Com-com Creuse Thaurion Gartempe et non avec celle de Creuse Grand-Sud, comme cela avait été proposé via la carte du préfet il y a plusieurs mois. ■